

# Création d'entreprise : pourquoi la facturation est un enjeu capital

Parmi les nombreux enjeux afférents à la création d'une entreprise, la gestion de la facturation, s'il n'en est pas le plus chatoyant, en est l'un des plus importants. Or, bien maîtriser sa facturation, c'est avant tout faire preuve de bon sens et de rigueur, qualités indispensables à tout projet de création.

---

Document à valeur à la fois juridique et comptable, la facture répond à des obligations légales et revêt une importance fondamentale dans le pilotage d'une entreprise. Si la facturation n'est pas toujours obligatoire dans le cas d'une vente à un particulier, elle l'est dans le cas d'une transaction entre professionnels. Au-delà de sa dimension obligatoire ou non, une facturation précise permet à une entreprise d'obtenir un aperçu de son activité en temps réel.

## Des enjeux d'une bonne gestion...

Si la facturation est aussi importante, c'est qu'elle est au cœur de l'ensemble du circuit financier d'une entreprise. Elle matérialise la réalisation d'une transaction et à ce titre, est la clé de voûte du flux financier qui en découle. En d'autres termes, c'est la facturation qui déclenche le paiement, et donc les

revenus de l'entreprise. La trésorerie est ainsi intrinsèquement dépendante d'une facturation à jour. Les entreprises, a fortiori celles de petites et moyennes tailles, font souvent face à de nombreux frais fixes, aux délais de paiement non négociables.

Sans une facturation réglée comme du papier à musique, elles prennent le risque de mettre en danger leur trésorerie, voire de ne pas pouvoir répondre à leurs échéances de paiement. Juriste experte en création d'entreprises chez Bpifrance, Audrey Dugué précise : « *Les petites entreprises ne sont pas toujours en position de force pour négocier des délais de paiement avantageux. Il peut arriver qu'elles dépensent plus vite qu'elles n'encaissent. Ce type de situation rend d'autant plus fondamentale une facturation gérée avec une grande rigueur* ».

Sur la forme, une bonne facture doit comporter nombre de mentions légales ([disponibles ici](#)), allant de l'identité de l'entreprise vendeuse et celle du client ou de la cliente, au statut relatif à la TVA du vendeur, en passant par la liste précise des biens et services vendus. Elle doit être stockée pendant une durée légale de 10 ans à compter de la date de sa création, et être numérotée de façon claire et inaltérable.

Une facture annulée doit en ce sens être comptablement remplacée par un avoir, de façon à ce que chaque opération facturée, même annulée, corresponde à un numéro de pièce comptable qui mentionne l'ensemble des transactions effectives. Cette traçabilité, parfois fastidieuse, présente des avantages certains dans la gestion d'une entreprise au quotidien, y compris dans ses phases de croissance externe, comme le décrit Audrey Dugué : « *La trésorerie d'une entreprise est regardée de très près par ses investisseurs potentiels et partenaires financiers, notamment dans le cas d'une levée de fonds ou de demande de prêts. Plus la facturation est rigoureuse, plus les plans de trésorerie seront justes et facilement analysables par ce type d'interlocuteurs* ».

## ... aux moyens qui la permettent

Au-delà de sa dimension obligatoire, la facturation représente donc un outil de pilotage plus qu'utile. Mais elle nécessite du temps, d'autant plus dans le cas d'entrepreneurs et entrepreneuses dont la comptabilité n'est pas le point fort. Un danger ? Pas si sûr, selon Audrey Dugué : « *La facturation est avant tout une question de bon sens et de rigueur. Le côté administratif peut faire peur, mais techniquement, rien n'est très complexe* ». L'absence de compétences comptables n'est ainsi pas un frein à une bonne gestion de sa facturation. C'est le cabinet d'expert-comptable qui, comme son nom l'indique, sera chargé de toute la comptabilité qui dépend du bon suivi de la facturation en amont.

Néanmoins, de nombreux outils sont à la disposition d'un porteur ou d'une porteuse de projet pour mieux appréhender sa facturation. Nombre de plateformes sont ainsi régulièrement proposées par les cabinets d'experts-comptables eux-mêmes pour importer au quotidien l'ensemble des documents comptables (factures de vente, d'achat, mais aussi notes de frais) dont la création est la responsabilité du gérant ou de la gérante de l'entreprise. À l'heure où la facturation numérique prend de plus en plus de place (elle devient d'ailleurs progressivement obligatoire pour toutes les entreprises depuis la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020), ces outils permettent un gain de temps précieux.

En plus des outils techniques, les appuis aux entrepreneures et entrepreneurs en matière de facturation et de gestion de trésorerie sont légion. Aux tutoriels succèdent des formations, aux formations des modes d'emplois, aux modes d'emploi des conseillers dédiés dans des structures telles que Bpifrance. Un appui essentiel selon Audrey Dugué : « *Il est fondamental qu'un porteur ou une porteuse de projet ne se sente pas seul et démunie face à ce type d'enjeux. Les réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise sont notamment là pour les aiguiller vers les meilleurs outils, leur donner des conseils pour la bonne gestion de leur entreprise, qui englobent évidemment la gestion de la facturation* ».

Partenaire privilégié de la création d'entreprise, Bpifrance met en outre à disposition des porteurs et porteuses de projet de nombreuses ressources qui facilitent la gestion d'une entreprise, particulièrement sur ses aspects comptables. Ils sont à retrouver sur [www.bpifrance-creation.fr](http://www.bpifrance-creation.fr)

*Maddyness, partenaire média de Bpifrance*